



L'IMPÔT SUR LE REVENU ABECEDAIRE

✓ Enjeu

L'impôt sur le revenu représentait une collecte de **76,9 milliards d'euros en 2020**. Selon les données issues des déclarations des revenus perçus en 2019, le nombre de foyers fiscaux est de 39,3 millions. Ils ont déclaré **1.096 milliards d'euros de revenus**. L'impôt sur le revenu est acquitté par 17,6 millions de foyers (45% du nombre total) pour un montant moyen de 4.520 €.

Les 10% de foyers fiscaux les plus aisés sont ceux ayant perçu plus de 2.500 € par mois (par part fiscale). Ils participent à hauteur de 72 % au montant total d'impôt collecté (montant moyen par foyer fiscal : 14.000 €). Cela démontre la redistributivité de l'impôt sur le revenu.

✓ Barème d'imposition

Vos revenus imposables après abattement(s), une fois divisés par le nombre de parts fiscales (parents, enfants, majoration parents isolés...) sont soumis à un taux d'imposition croissant pour chaque tranche concernée.

Tranches	Taux d'imposition à appliquer à la tranche correspondante
Jusqu'à 10.225 €	0%
De 10.226 € à 26.070 €	11%
De 26.071 € à 75.545 €	30%
De 74.546 € à 160.336 €	41%
Plus de 160.336 €	45%

✓ Lexique

Que ce soit pour juger de l'opportunité d'un placement ou d'un service offrant un avantage fiscal, il est important de bien connaître certains termes pour faire le bon choix.

. **Tranche marginale d'imposition** : la tranche marginale d'imposition est **la tranche la plus élevée du barème** à laquelle vous êtes imposé. Une simulation sur impot.gouv.fr permet de la connaître. Le taux de votre tranche marginale permet de connaître l'impact fiscal de revenus supplémentaires et de choisir la fiscalité des revenus d'un placement lorsqu'il faut choisir entre le prélèvement forfaitaire libératoire et leur imposition aux revenus (au taux marginal). A l'inverse, en cas de déduction fiscale, le savoir permet de calculer l'économie d'impôt réalisée.

. **Réduction d'impôt** : à l'occasion d'une dépense ou d'un investissement, un pourcentage est appliqué au montant payé. Le montant obtenu diminue l'impôt dû mais l'impact de la réduction d'impôt est plafonné à l'impôt dû initialement (avant l'opération qui y donne droit).

. **Crédit d'impôt** : proche de la réduction d'impôt dans son fonctionnement mais si le montant obtenu dépasse le montant de l'impôt initialement dû, alors le Trésor Public rembourse l'excédent. C'est le cas par exemple des dépenses pour un emploi à domicile.

. **Déduction d'impôt** : on soustrait la somme déductible des revenus déclarés. L'impact de la déduction d'impôt sur le montant dû varie selon la tranche marginale d'imposition. Exemple de déduction : les cotisations au Plan Epargne Retraite.



La tranche marginale d'imposition, trop souvent ignorée, est très utile pour juger de la pertinence d'une épargne retraite déductible : connaître son taux marginal en phase d'épargne et estimer celui en phase de restitution est essentiel avant de se lancer dans cette opération.